

REGLEMENT DE LA PENSION FAMILIALE CANINE

La pension familiale L'ARCHE DE GRON 18 n'est pas un chenil. Ici, pas de cages, pas de box. Les chiens sont accueillis en toute liberté dans un grand jardin clôturé et arboré et dorment dans un chalet ou dépendances (sous condition d'acceptation).

Plusieurs possibilités de garde, à la journée, au week-end, pour quelques jours, une semaine ou plus.

Une première visite à mon domicile accompagné de votre animal est conseillée afin que je puisse juger de sa sociabilité avec les chiens et les humains.

Cette première visite permet également à votre chien de faire connaissance avec les lieux ainsi qu'avec mon chien DUNDEE (bouvier bernois) et de prendre ses repères, ce qui lui permettra de ne pas être perturbé lors de son premier jour de garde.

Lors de cette première visite, merci de bien vouloir apporter son carnet de santé à jour de toutes vaccinations, afin que je puisse le vérifier.

Aucun chien ne sera accepté si les vaccinations ne sont pas à jour. Le premier jour de garde, le chien arrive avec son carnet de santé, son couchage et ses croquettes habituelles afin de ne pas perturber ses habitudes alimentaires.

Pas d'arrivée ni de départ les dimanche et jours fériés. (sauf accord avec la pension)

Les horaires et dates convenues lors de la réservation doivent être respectées.

Vos chiens sont accueillis en totale liberté dans un grand parc clôturé. Une première visite (**uniquement sur rendez-vous**) accompagné de votre chien est indispensable afin de pouvoir évaluer son comportement vis-à-vis de ses congénères. Cette visite lui permettra également de prendre ses repères afin d'éviter tout stress lors de la première garde. A savoir que les chiens ont un comportement totalement différent lorsqu'ils se retrouvent en meute sur un territoire qui ne peut en aucun cas être comparé au comportement qu'ils ont en famille ou lors de balades en terrain neutre (et tout particulièrement les mâles non castrés). Les chiens doivent avoir un minimum d'éducation et de socialisation avec leurs congénères.

Les chiennes en chaleur ne sont plus acceptées !!!!!

Lors de la première visite, merci de bien vouloir apporter le carnet de santé à jour de toutes les vaccinations.

Les chiens doivent être obligatoirement identifiés par une puce électronique ou par un tatouage. Le numéro devra être noté sur la fiche d'inscription.
(Identifications conforme à l'article L. 212-10 du Code Rural)

Avant son arrivée, le chien devra être vermifugé et traité contre les parasites.

Votre animal étant gardé en liberté et dans un cadre familial, et même si tout a été prévu pour l'accueillir dans les meilleures conditions dans un parc entièrement clôturé, il existe toujours un risque qu'un animal fugueur puisse trouver le moyen d'échapper à notre vigilance.

Toutes les précautions étant prises en ce sens, je décline toute responsabilité en cas de fugue de l'animal.

Vous êtes tenu de prévenir la pension des éventuels problèmes de santé ou de comportement de votre animal.

En cas de traitement à administrer lors de la pension, merci de bien vouloir le signaler lors de l'arrivée accompagné de vos instructions par écrit et éventuellement l'ordonnance du vétérinaire. La pension n'est en aucun cas responsable des accidents liés à l'état de santé de votre animal.

Sur le contrat, une décharge m'autorisant à faire soigner votre animal en cas d'urgence et à le transporter chez le vétérinaire le plus proche devra être signée. Les frais vétérinaires et éventuellement les frais annexes (transport, médicaments) sont à votre charge et vous vous engagez à me rembourser dès votre retour. Votre signature attestant également que vous avez lu et approuvé les présentes conditions générales.

Aucun chien ne sera accepté si les vaccinations et traitements anti-parasitaires ne sont pas à jour et s'il n'est pas identifié.

Le jour de son arrivée, le chien arrive avec son couchage (panier ou couverture) ainsi que ses croquettes habituelles dans un récipient hermétique (chaque chien gardant ses habitudes alimentaires). Vous êtes tenus de fournir suffisamment de nourriture pour la durée de votre absence.. Si ces dernières étaient insuffisantes, il vous sera facturé un supplément pour les courses en

sus des achats et vous vous engagez à me rembourser sur présentation des factures, et ce, dès votre retour. Évitez d'apporter des coussins neufs ou garnis de mousse.

La pension L'ARCHE DE GRON 18 **décline toute responsabilité en cas de détérioration du couchage.**

Le coût de la pension s'entend par jour (**le jour d'arrivée et et le jour de départ étant facturés**) et la nourriture est non comprise. (sauf si vous le souhaitez dans ce cas, un supplément vous sera demandé)

Il est également possible de laisser votre chien en garderie à la journée .

Le paiement de la garde s'effectue ainsi : 30 % d'acompte minimum du montant total de la prestation, à la réservation et le solde intégral devra être réglé à l'arrivée de l'animal, soit par chèque, soit par espèces. Il se sera accepté, ni crédit, ni report de paiement. En cas d'annulation de séjour, le montant de la réservation (acompte) reste acquis à la pension et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Si vous désirez récupérer votre chien plus tôt que prévu, celui-ci vous sera rendu mais la totalité du séjour restera dû.

Si la garde du chien se prolonge plus longtemps que prévue, les journées supplémentaires vous seront facturées et devront être réglées au moment du départ du chien.

Les horaires d'arrivée et de départ des chiens et chats sont établis ensemble lors de la réservation. Mes journées étant ponctuées de rendez vous divers et de visites à domicile, vous êtes priés de bien vouloir respecter les heures de rendez-vous ainsi que d'arrivée et de départ que nous aurons fixé ensemble. Tout retard de plus d'un quart d'heure devra être signalé par téléphone au plus tôt.

Tout départ devra être fait avant 18 heures maximum.

Au-delà, il vous sera demandé de bien vouloir récupérer votre animal le lendemain matin à une heure que nous aurons établie ensemble. Cette journée supplémentaire vous sera facturée.

Les arrivées s'effectuent à partir de 9heures.

En cas de modification concernant l'heure d'arrivée ou de départ de l'animal, vous êtes priés de bien vouloir me prévenir au plus tôt par téléphone **suivi d'une confirmation par sms.**

Afin de respecter ma vie familiale, **aucune arrivée ni départ les dimanches et les jours fériés !**

Une assurance responsabilité civile professionnelle a été souscrite. Cependant vous êtes tenus d'être assurés et d'avoir **une assurance responsabilité civile pour votre animal.** Vous restez responsable des

dégâts pouvant être occasionnés par votre chien lors de son séjour à l'Arche de Gron et tant que vous êtes présent sur les lieux le jour du départ et d'arrivée.

La pension décline toute responsabilité concernant les dommages corporels que pourrait subir l'animal s'il venait à s'échapper, et également concernant les bagarres ou morsures pouvant être occasionnées ou subies par les mâles non castrés et ce, quelque que soit leur taille ou leur race. La mise en pension n'a pas pour effet un transfert pur et simple de responsabilité.

Sans nouvelles du propriétaire, un chien sera considéré comme abandonné après une période de 10 jours suivant la date prévue de sortie, et entraînera des poursuites judiciaires envers celui-ci.